

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID: 059-200030633-20201216-2020\_149-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 - 18h00

Délibération n°2020/149 Date de convocation: 08 décembre 2020 Nombre de conseillers en exercices: 73

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

# Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

### Membres absents (15):

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

#### Membre ayant donné procuration (11):

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery Clary

Dehéries

Élincourt

Estourme

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz Maurois

Mazinghien

Montay

Montiany-en-Cis

Neuvilly

Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID: 059-200030633-20201216-2020\_149-DE

## Délibération n°2020/149:

# Portant provision litige contre la societé Vert Marine

Madame la Vice-Présidente expose :

Par application de l'instruction budgétaire et comptable M14, des provisions pour risques et charges doivent couvrir les risques liés à des litiges et à des contentieux.

Dans ce cadre, il convient en fonction de l'évolution des dossiers, soit de reprendre certaines provisions qui n'ont plus lieu d'être, soit d'en constituer de nouvelles.

Il convient de constituer une nouvelle provision dans le cadre d'une requête déposée au tribunal administratif relatif au contentieux suivant :

La société Vert Marine remet en cause la légalité des procédures d'attribution dont elle a été évincée durant les quatre dernières dont, celle de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en 2016. Pour rappel, nous avions choisi le groupe S PASS pour gérer les centres aquatiques intercommunaux situés à Caudry et au Cateau-Cambrésis.

# Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la constitution d'une provision pour litige d'un montant de 500 000 €;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour la communauté d'agglomération toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 17 décembre 2020 et de la publication le

17 décembre 2020

Vu,

Pour expédition conforme

Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2020

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON